

Mandat

donné au Groupe de travail exploratoire

sur la culture judéo-chrétienne à l'école

Considérant

- le large consensus sur l'intérêt d'une prise en compte à l'école laïque du fait religieux dans le domaine de la connaissance et de l'enrichissement culturel, dans l'apprentissage de la tolérance mutuelle et du respect des autres, dans une meilleure compréhension du monde actuel, tout en laissant l'enseignement religieux (catéchèse) aux Eglises et au domaine privé;
- la nécessité d'une connaissance des racines judéo-chrétiennes comme préalable à la connaissance du pluralisme religieux qui fait partie de la dimension interculturelle de l'école genevoise, le Département de l'instruction publique institue un groupe de travail exploratoire chargé dans une première étape:
 - de repérer dans les programmes actuels et sans envisager un enseignement spécifique ce qui pourrait faire l'objet d'un éclairage de culture religieuse;
 - de repérer d'éventuelles lacunes;
 - de faire l'inventaire des instruments de travail existants ou à créer à l'usage des maîtres qui le souhaiteraient; de faire l'inventaire des besoins et des offres de formation continue à l'usage des maîtres qui le souhaiteraient;
 - de faire l'examen des problèmes que peut poser à la communauté scolaire la gestion concrète de la pluralité des opinions religieuses ou agnostiques.

Le groupe de travail est placé sous la responsabilité de la secrétaire générale qui en désigne le ou la président(e).

Le groupe exploratoire est restreint. Il comprend 3 personnes faisant actuellement partie du groupe mandaté par les Eglises et 3 personnes mandatées par l'autorité scolaire. Il procède à l'audition de personnes éclairées et compétentes en la matière.

Il soumet un rapport préliminaire dans un délai d'une année.

Marie-Laure François /29.11.94

Secrétaire générale du DIP